



PARTENARIAT ROLL BACK MALARIA

TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ DE PARTENAIRES

28/09/16

REPRÉSENTATION ET MOBILISATION DE RESSOURCES

COMITÉ DE PARTENAIRES

TERMES DE RÉFÉRENCE

Objectifs

Les Comités partenaires RBM (CP) sont destinés à formaliser, consolider et amplifier les priorités du partenariat en termes de représentation, de mobilisation des ressources, et d'assistance régionale/nationale. Il est attendu que les travaux de ces Comités partenaires s'alignent sur les priorités énoncées dans la *Stratégie technique mondiale 2016-2030* et l'*Action et l'investissement pour vaincre le paludisme (AIP) 2016-2030*, ainsi que sur la Stratégie de partenariat, le Budget annuel et les Plans de travail.

Le but du Comité de partenaires pour la représentation et la mobilisation de ressources (CPRMR) est de concevoir et de soutenir la mise en œuvre de la *Stratégie de représentation du partenariat* (voir ci-dessous) en matière de représentation et de mobilisation des ressources au niveau mondial et régional.

Le résultat attendu du CPRMR est une augmentation de la volonté politique et de l'engagement financier nécessaire à l'existence d'un monde sans paludisme dans l'ère du Développement durable. Le CPRMR comblera les lacunes en matière de ressources (1) identifiées, et (2) d'activités de représentation du partenariat au sens plus large, notamment la sensibilisation multisectorielle.

Rôles et responsabilités

Général :

- Convoquer les Partenaires intéressés par le rôle particulier du Comité pour ensuite coordonner et faciliter la communication des activités. Soutenir régulièrement les forums qui rassemblent les Partenaires, en particulier ceux des pays touchés par le paludisme ; identifier et mettre en évidence les principaux défis au sein de ces termes de référence, et élaborer des plans visant à relever ces défis.
- Travailler avec d'autres Comités partenaires - à la fois directement et par l'Équipe de coordination des Comités des partenaires - pour obtenir les contributions nécessaires, éviter la duplication des efforts et résoudre les inquiétudes concernant les responsabilités de certains des aspects du travail des Comités partenaires.
- Élaborer un plan de travail annuel et un budget pour chaque année en collaboration avec le Gestionnaire du comité des partenaires et le PDG et les soumettre au Conseil du Partenariat pour approbation. Le plan de travail comprendra des priorités stratégiques et détaillera la manière dont les résultats seront mesurés et communiqués au Conseil du Partenariat.
- S'engager et communiquer avec les entités régionales afin que les régions et les pays soient habilités à traiter le paludisme, avec une attention particulière pour les régions transfrontalières.
- Assurer la coordination, la documentation ainsi que la diffusion des activités de représentation liées au paludisme, du matériel de communication et des pratiques recommandées.

Spécifique au comité :

- Faciliter l'estimation par sous-régions et régions des besoins en ressources immédiats et à plus long terme en vue d'un monde sans paludisme.
- Prioriser les réponses visant à atténuer les déficits de financement prévus via l'identification des possibilités de mobilisation des ressources.
- Identifier, documenter et partager les pratiques recommandées liées à des approches novatrices et transitionnelles du financement.
- Réunir les informations sur les besoins et les possibilités de ressources pour aider les membres du Conseil de partenariat, le directeur général, le Comité Partner Communication stratégique et d'autres partenaires, comme l'exige pour les présentations de mobilisation des ressources et des discussions.
- Élaborer une Stratégie de représentation du partenariat de 3-5 ans pour guider le Conseil de partenariat, les Partenaires, les Comités partenaires, et l'Équipe de gestion dans la coordination et l'harmonisation des initiatives ainsi que des événements de sensibilisation des partenaires et afin de générer un soutien politique.
- Convoquer les Partenaires engagés dans la représentation de la lutte contre le paludisme pour garantir une coordination et une mise à profit des actifs efficaces parmi les Partenaires afin de relever les besoins en représentation dans certains pays en particulier.

Membres et direction

Le Comité sera composé des Partenaires ayant manifesté leur engagement en faveur de son travail et leur disposition à affecter des ressources à son travail.

La sélection des membres et de la direction du Comité sera régie par les sections pertinentes des Statuts du Partenariat.

Rapports et analyse des résultats

Les Coprésidents du Comité soumettront au Conseil du Partenariat un rapport annuel décrivant ses performances par rapport aux objectifs convenus et fixés dans le plan de travail annuel et le budget. Le format de ce rapport sera convenu avec le Président du Conseil du Partenariat et le PDG. Le Conseil du Partenariat pourra inviter les Coprésidents du Comité à assister à une réunion du Conseil du Partenariat afin d'examiner le rapport et de discuter des défis auxquels le Comité a dû faire face.

COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES

COMITÉ DE PARTENAIRES

TERMES DE RÉFÉRENCE

Objectifs

Les Comités partenaires RBM (CP) sont destinés à formaliser, consolider et amplifier les priorités du partenariat en termes de représentation, de mobilisation des ressources, et d'assistance régionale/nationale. Il est attendu que les travaux de ces Comités partenaires s'alignent sur les priorités énoncées dans la *Stratégie technique mondiale 2016-2030* et l'*Action et l'investissement pour vaincre le paludisme (AIP) 2016-2030*, ainsi que sur la Stratégie de partenariat, le Budget annuel et les Plans de travail.

Le but du Comité de Partenaires spécialisé en Communications stratégiques (Comms-PC) est de développer et mettre en œuvre, en collaboration avec l'Équipe de gestion du Partenariat, les communications pour atteindre les objectifs de représentation du Partenariat. L'objectif de la Comms-PC est de traduire les objectifs principaux du partenariat dans des messages spécifiques, alignés et inspirés permettant de catalyser l'action.

Rôles et responsabilités

Général :

- Convoquer les Partenaires intéressés par le rôle particulier du Comité pour ensuite coordonner et faciliter la communication des activités. Soutenir régulièrement les forums qui rassemblent les Partenaires, en particulier ceux des pays touchés par le paludisme ; identifier et mettre en évidence les principaux défis au sein de ces termes de référence, et élaborer des plans visant à relever ces défis.
- Travailler avec d'autres Comités partenaires - à la fois directement et par l'Équipe de coordination des Comités des partenaires - pour obtenir les contributions nécessaires, éviter la duplication des efforts et résoudre les inquiétudes concernant les responsabilités de certains des aspects du travail des Comités partenaires.
- Élaborer un plan de travail annuel et un budget pour chaque année en collaboration avec le Gestionnaire du comité des partenaires et le PDG et les soumettre au Conseil du Partenariat pour approbation. Le plan de travail comprendra des priorités stratégiques et détaillera la manière dont les résultats seront mesurés et communiqués au Conseil du Partenariat.
- S'engager et communiquer avec les entités régionales afin que les régions et les pays soient habilités à traiter le paludisme, avec une attention particulière pour les régions transfrontalières.
- Assurer la coordination, la documentation ainsi que la diffusion des activités de représentation liées au paludisme, du matériel de communication et des pratiques recommandées.

Spécifique au comité :

- Élaborer des cadres de messagerie pertinents pour la *Stratégie de représentation du partenariat*.
- Développer des communications autour des questions (livres blancs, documents de réflexion, etc.)
- Conseiller et soutenir la gestion de la marque du Partenariat.

- Conseiller et soutenir le développement des plates-formes multimédias (site web et plates-formes de médias sociaux, production de médias traditionnels, annonces sur le service public, etc.)
- Gérer les relations avec les médias stratégiques (les relations avec les médias au jour le jour relèveront de la responsabilité de l'Équipe de gestion).

Membres et direction

Le Comité sera composé des Partenaires ayant manifesté leur engagement en faveur de son travail et leur disposition à affecter des ressources à son travail.

La sélection des membres et de la direction du Comité sera régie par les sections pertinentes des Statuts du Partenariat.

Rapports et analyse des résultats

Les Coprésidents du Comité soumettront au Conseil du Partenariat un rapport annuel décrivant ses performances par rapport aux objectifs convenus et fixés dans le plan de travail annuel et le budget. Le format de ce rapport sera convenu avec le Président du Conseil du Partenariat et le PDG. Le Conseil du Partenariat pourra inviter les Coprésidents du Comité à assister à une réunion du Conseil du Partenariat afin d'examiner le rapport et de discuter des défis auxquels le Comité a dû faire face.

ASSISTANCE NATIONALE/RÉGIONALE

COMITÉS DE PARTENAIRES

TERMES DE RÉFÉRENCE

Objectifs

Les Comités partenaires RBM (CP) sont destinés à formaliser, consolider et amplifier les priorités du partenariat en termes de représentation, de mobilisation des ressources, et d'assistance régionale/nationale. Il est attendu que les travaux de ces Comités partenaires s'alignent sur les priorités énoncées dans la *Stratégie technique mondiale 2016-2030* et l'*Action et l'investissement pour vaincre le paludisme (AIP) 2016-2030*, ainsi que sur la Stratégie de partenariat, le Budget annuel et les Plans de travail.

L'objectif du Comité de Partenaires d'assistance régionale/nationale (CPARN) est de fournir une plate-forme pour engager la communauté du Partenariat RBM dans la coordination de l'assistance aux pays et régions dans le cadre de l'exécution de leurs programmes de lutte contre le paludisme et de la mise en œuvre de l'élimination.

Un soutien sera adapté en fonction des besoins et des capacités existantes dans chacune des régions et pays. Dans les cas où la capacité citée existe au niveau des pays, le soutien sera apporté à ce niveau. Lorsqu'il existe des lacunes de capacités au niveau des pays pour répondre à une exigence technique ou de mise en œuvre, le soutien coordonné sera fourni au niveau régional, puis au niveau mondial. La décision du niveau de soutien le plus approprié sera prise par le biais d'un mécanisme de triage. Il est prévu que l'assistance nationale/régionale de RBM n'entre pas en concurrence avec les mécanismes existants qui sont déjà en place et fonctionnent efficacement ou qu'elle ne les duplique.

Rôles et responsabilités

Général :

- Convoquer les Partenaires intéressés par le rôle particulier du Comité pour ensuite coordonner et faciliter la communication des activités. Soutenir régulièrement les forums qui rassemblent les Partenaires, en particulier ceux des pays touchés par le paludisme ; identifier et mettre en évidence les principaux défis au sein de ces termes de référence, et élaborer des plans visant à relever ces défis.
- Travailler avec d'autres Comités partenaires - à la fois directement et par le biais de l'Équipe de coordination des Comités des partenaires - pour obtenir les contributions nécessaires, éviter la duplication des efforts et résoudre les inquiétudes concernant les responsabilités de certains des aspects du travail des Comités partenaires.
- Élaborer un plan de travail annuel et un budget pour chaque année en collaboration avec le Gestionnaire du comité des partenaires et le PDG et les soumettre au Conseil du Partenariat pour approbation. Le plan de travail comprendra des priorités stratégiques et détaillera la manière dont les résultats seront mesurés et communiqués au Conseil du Partenariat.
- S'engager et communiquer avec les entités régionales afin que les régions et les pays soient habilités à traiter le paludisme, avec une attention particulière pour les régions transfrontalières.

- Assurer la coordination, la documentation ainsi que la diffusion des activités de représentation liées au paludisme, du matériel de communication et des pratiques recommandées.

Spécifique au comité :

- Coordination nationale/régionale : coordonner l'assistance de Partenariat RBM aux pays et régions, notamment :
 - **Stratégies techniques nationales/régionales et plans de mise en œuvre** : le soutien de coordonner le développement et la validation des stratégies, réalisable, lutte contre le paludisme techniquement solide dirigé par les pays et d'élimination, et les plans financiers durables qui visent à réaliser la *Stratégie technique mondiale 2016-2030*.
 - **Accès et mobilisation des ressources au niveau national** : coordonner et fournir une assistance technique et un soutien à la mise en œuvre :
 - Analyse complète et détaillée des lacunes programmatiques et financières.
 - Élaborer des propositions de financement (notamment les notes de synthèse du FMI) et d'autres demandes d'investissement, incluant l'exploration des flexibilités auprès des principaux bailleurs de fonds existants, l'augmentation des engagements publics et privés en matière de ressources intérieures et l'expansion des approches de financement novatrices.
 - Fomenter les coalitions de pays, le cas échéant, afin de se concentrer sur les questions clés du paludisme au sein de chaque pays et région.
 - Coordonner les donateurs au niveau régional, national et mondial pour améliorer la compréhension et de la collaboration, résoudre conjointement les goulets d'étranglement et travailler pour combler les lacunes de financement.
- **Prise en charge de la mise en œuvre** : travailler avec des entités régionales, coordonner le fonctionnement d'un système d'alerte précoce qui identifie les goulets d'étranglement de manière à la fois proactive et réactive ; et mettre en œuvre un mécanisme de réaction rapide pour aider les pays à surmonter les goulets d'étranglement liés à la mise en œuvre.

Membres et direction

Le Comité sera composé des Partenaires ayant manifesté leur engagement en faveur de son travail et leur disposition à affecter des ressources à son travail. L'OMS doit être un membre permanent du Pays / Comité régional Partner Support.

La sélection des membres et de la direction du Comité sera régie par les sections pertinentes des Statuts du Partenariat.

Rapports et analyse des résultats

Les Coprésidents du Comité soumettront au Conseil du Partenariat un rapport annuel décrivant ses performances par rapport aux objectifs convenus et fixés dans le plan de travail annuel et le budget. Le format de ce rapport sera convenu avec le Président du Conseil du Partenariat et le PDG. Le Conseil du Partenariat pourra inviter les Coprésidents du Comité à assister à une réunion du Conseil du Partenariat afin d'examiner le rapport et de discuter des défis auxquels le Comité a dû faire face.